

force s'il est dans un hôpital particulier. Ce n'est certainement pas juste pour les institutions particulières. Les orphelins ne devraient pas être admis avant l'âge de dix-sept ans.

J'eusse désiré aborder d'autres sujets, mais comme j'ai assez occupé l'attention de mes honorables collègues, je prendrai la parole en une autre circonstance. L'une des questions que j'aurais traitées se rapporte à l'augmentation pour nous du coût de la Société des nations, surtout cette année. Un autre sujet concerne la suspension de l'importation de l'essence, et la fabrication de notre propre produit pour nos automobiles, ce qui pourrait se faire aisément. J'aurais désiré de plus parler de la magnifique tournée que l'honorable représentant de Montarville (l'honorable M. Beaubien) a faite dans les Provinces maritimes, surtout dans le Nouveau-Brunswick, où il a semblé bouleverser complètement les libéraux du nord de cette province au point de les amener à se ranger sous l'étendard des conservateurs. S'il était ici, je lui ferais une proposition, mais je vais attendre. Je remercie l'honorable Chambre d'avoir bien voulu écouter mes observations,

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Honorables sénateurs, permettez-moi, à l'exemple de ceux qui m'ont précédé, d'ajouter quelques mots de félicitations à l'adresse du motionnaire de l'adresse (l'honorable M. Bénard) et de l'honorable représentant qui l'a appuyé (l'honorable M. Taylor). Ces deux collègues siègent en cette Chambre depuis plusieurs années. Nous les connaissons tous bien, et leurs aptitudes sont connues de tous.

Je joins également de tout cœur mes félicitations à celles qui ont été adressées à notre président à l'occasion de sa récente nomination à ce poste élevé et honorable. J'ai eu le privilège et le plaisir de faire partie du cabinet en même temps que lui, il y a quelques années; je connais sa courtoisie, son zèle et ses talents. Comme il a été Orateur suppléant de la Chambre des communes dans le passé, je suis certain que nous aurons lieu de nous louer de ses services au Sénat.

Je dirai un mot ou deux à mon honorable préopinant (l'honorable M. Casgrain) en réponse à ses observations, bien que je ne me propose pas de faire le tour du monde comme lui. Je suis trop vieux pour le suivre dans l'aperçu rapide qu'il a donné des affaires mondiales. Sa revue m'a vivement intéressé, vu qu'elle a montré les profondes connaissances que mon honorable ami possède au sujet de nombreux pays. Toutefois, j'ai trop le souci du bien-être national pour me lancer dans la discussion des affaires de l'univers.

L'honorable représentant a manifesté le désir que l'immigration soit enrayerée au Canada. Peut-être ignore-t-il ce qui a été accompli récemment. Je lui ferai observer que l'aide à l'immigration provenant de toutes les parties du globe a tout à fait cessé depuis quelques semaines; que l'immigration de l'Europe continentale ou des contrées préférées n'existe presque pas dans le moment, et que même celle de la Grande-Bretagne est beaucoup moins encouragée, parce qu'il n'est pas juste d'inviter les immigrants à venir au Canada à l'heure actuelle, alors que nous avons une couple de cent mille chômeurs. C'est pour cette raison que le Gouvernement a, depuis quelques semaines, pris les premières mesures pour enrayer l'immigration, avec l'espoir de diminuer, sous peu, le chômage qui existe malheureusement dans le pays.

Je ne me propose pas de discuter dans le moment les mesures destinées à remédier à la situation. Cette discussion ne devrait pas avoir lieu avant que le Sénat soit saisi de ces projets. Cependant, comme nous ne sommes pas accablés de travail, et que nous attendons les projets de loi de la Chambre des communes, j'ai cru qu'il serait dans l'intérêt des honorables sénateurs de donner un bref résumé des causes qui ont créé la situation actuelle, et d'examiner la politique des ministères conservateurs touchant le problème du chômage. Cette politique implique la responsabilité du Gouvernement envers le peuple, l'intérêt de ce dernier venant en premier lieu, et les droits de la propriété en deuxième.

La conduite suivie est basée sur l'engagement solennel pris par le très honorable sir Robert Borden, et signé le 28 juin 1919. C'est sur cet engagement au nom du Canada que fut basée l'attitude du Gouvernement de cette époque comme de celui d'aujourd'hui. Après la Grande guerre, on prit la résolution, consignée au traité de la Conférence de la paix, de donner aux droits de l'humanité une attention plus grande que celle qui leur avait été accordée jusque-là par les hommes publics de l'univers. On l'ignore peut-être en général, même chez nous, mais il n'en demeure pas moins que le premier ministre d'alors, sir Robert Borden, a joué un rôle prépondérant dans cette décision et dans la négociation des conditions ainsi que dans la rédaction de la treizième partie du traité de paix. Cette tâche fut entreprise par un autre homme d'Etat de l'empire britannique. Les difficultés parurent d'abord insurmontables, jusqu'à ce que sir Robert intervint, avec succès. Au cours de ses remarques à la Conférence de la paix, sir Robert dit:

Il se peut que quelqu'un d'entre nous eût rédigé d'une manière un peu différente les disposi-